

## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

---

**Marché de travaux pour la construction d'une  
déchèterie fixe au sein de la ville de Vitry-sur-Seine**

---

Date et heure limites de réception des offres :

**Lundi 16 novembre 2026 à 12h00**

**Visite obligatoire pour tous les lots : Article 6.2 du présent règlement de la consultation**

**Etablissement public territorial - Grand-Orly Seine Bièvre**  
11 Avenue Henri Farman  
BP 748  
94398 Orly Aéroport Cedex

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                              |                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | Objet                        | Marché de travaux pour la construction d'une déchèterie fixe au sein de la ville de Vitry-sur-Seine. |
|    | Mode de passation            | Procédure adaptée ouverte                                                                            |
|    | Type de contrat              | Marché public                                                                                        |
|    | Nombre de lots               | 5                                                                                                    |
|    | Délai de validité des offres | 180 jours                                                                                            |
|    | Forme de groupement          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire                                                  |
|    | Variantes                    | Sans                                                                                                 |
|    | PSE                          | Sans                                                                                                 |
|    | Clauses sociales             | Clause d'insertion par l'activité économique : lot n°1 et 2                                          |
|  | Clauses environnementales    | Avec                                                                                                 |
|  | Durée / Délai                | Défini par lot                                                                                       |
|  | Négociation                  | Avec                                                                                                 |
|  | Visite sur site              | Visite obligatoire <u>(Article 6.2 du présent règlement de la consultation).</u>                     |

## SOMMAIRE

|                                                                            |    |
|----------------------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....                              | 4  |
| 1.1 - Objet.....                                                           | 4  |
| 1.2 - Mode de passation .....                                              | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat .....                                       | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation .....                               | 4  |
| 1.5 - Nomenclature.....                                                    | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                                    | 6  |
| 2.1 - Délai de validité des offres.....                                    | 6  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement.....                                   | 6  |
| 2.3 - Variantes .....                                                      | 6  |
| 2.4 - Clause d'insertion par l'activité économique : lot n° 1 et 2 .....   | 6  |
| 2.5 - Développement durable .....                                          | 6  |
| 3 - Les intervenants .....                                                 | 6  |
| 3.1 - Maîtrise d'œuvre .....                                               | 6  |
| 3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier .....           | 6  |
| 3.3 - Coordination SSI.....                                                | 7  |
| 3.4 - Contrôle technique.....                                              | 7  |
| 3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....             | 7  |
| 4 - Conditions relatives au contrat .....                                  | 8  |
| 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....                          | 8  |
| 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....            | 8  |
| 5 - Contenu du dossier de consultation .....                               | 8  |
| 6 - Présentation des candidatures et des offres .....                      | 9  |
| 6.1 - Documents à produire.....                                            | 9  |
| 6.2 - Visites sur site .....                                               | 11 |
| 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....                         | 12 |
| 7.1.1. Se préparer pour une réponse dématérialisée sur AWS SOLUTIONS ..... | 12 |
| 7.1.2. Répondre électroniquement .....                                     | 13 |
| 7.2 - Transmission sous support papier .....                               | 14 |
| 8 - Examen des candidatures et des offres .....                            | 14 |
| 8.1 - Sélection des candidatures.....                                      | 14 |
| 8.2 - Attribution des marchés.....                                         | 14 |
| 8.3 - Suite à donner à la consultation.....                                | 16 |
| 9 - Renseignements complémentaires.....                                    | 17 |
| 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....                  | 17 |
| 9.2 - Procédures de recours .....                                          | 17 |

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne la construction d'une déchèterie fixe à Vitry-sur-Seine.

### Lieu d'exécution :

1 Rue du Général Malleret-Joinville  
94400 Vitry sur Seine

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Les lots n°02, 03 et 04 sont des marchés ordinaires à prestations forfaitaires.

Les lots n°01 et 05 sont des marchés à prix mixtes, comprenant :

- Une partie à prix forfaitaire, établie sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).
- Une partie à bons de commande, établie sur la base d'un Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et assortie d'un montant maximum. Les bons de commande seront émis par le pouvoir adjudicateur en fonction de ses besoins tout au long de l'exécution du marché.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 5 lots :

| Lot(s) | Désignation                                                 |
|--------|-------------------------------------------------------------|
| 01     | Terrassements, VRD, clôtures, portails et espaces verts     |
| 02     | Génie civil - Gros œuvre                                    |
| 03     | Locaux modulaires - structures métalliques - CFO/CFA        |
| 04     | Auvents                                                     |
| 05     | Travaux de déblaiement et d'évacuation des dépôts illicites |

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description                          |
|----------------|--------------------------------------|
| 45000000-7     | Travaux de construction              |
| 90500000       | Services liés aux déchets et ordures |

Pour chacun des lots, la classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est la suivante :

| Lots | Code principal | Description                                                                |
|------|----------------|----------------------------------------------------------------------------|
| 01   | 45112500-0     | Travaux de terrassement                                                    |
|      | 45232410-9     | Travaux d'assainissement                                                   |
|      | 45232130-2     | Travaux de construction de canalisations d'eaux pluviales                  |
|      | 45342000-6     | Pose de clôtures                                                           |
|      | 45421148-3     | Installation de portails                                                   |
|      | 45112700-2     | Travaux d'aménagement paysagers                                            |
| 02   | 45223220-4     | Travaux de gros œuvre                                                      |
|      | 45200000-9     | Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil    |
| 03   | 44211100-3     | Bâtiments modulaires préfabriqués                                          |
|      | 45210000-2     | Travaux de construction de bâtiments                                       |
|      | 45300000-0     | Travaux d'équipement du bâtiment                                           |
|      | 45400000-1     | Travaux de parachèvement de bâtiment                                       |
|      | 45260000-7     | Travaux de couverture et travaux d'autres corps de métier spécialisés      |
|      | 44316500-3     | Serrurerie                                                                 |
| 04   | 45260000-7     | Travaux de couverture et travaux d'autres corps de métier spécialisés      |
| 05   | 45262660-5     | Travaux de désamiantage                                                    |
|      | 45111100       | Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier |

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Clause d'insertion par l'activité économique : lot n° 1 et 2

En application de l'article L 2112-2 du code de la commande publique, le marché comporte une clause sociale d'insertion obligatoire pour les lots 1 et 2.

A ce titre, le titulaire s'engage à réserver des heures de travail au bénéfice de personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

L'article n° 11.2 du CCAP précisent quels sont les publics éligibles au dispositif, les différentes modalités de mise en œuvre et de contrôle de son exécution, les pénalités applicables en cas de non-respect de ses obligations par l'entreprise.

Il est prévu un dispositif d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion mis en œuvre par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

### 2.5 - Développement durable

Le respect des dispositions indiquées au CCAP est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges. Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

#### **ANTEA GROUP**

ZAC du Moulin  
803, Boulevard Duhamel du Monceau  
CS30 602  
45 166 Olivet Cedex

#### **JENNIFER LUCAS**

16 rue du Four Banal  
45240 La Ferté Saint Aubin

### 3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

#### **ANTEA GROUP**

ZAC du Moulin  
803, Boulevard Duhamel du Monceau  
CS30 602  
45 166 Olivet Cedex

### **3.3 - Coordination SSI**

#### **CAPET INGENIERIE**

1 bis, avenue Christian Doppler  
Parc Faraday Bât 5  
77700 SERRIS (Marne-la-Vallée)

### **3.4 - Contrôle technique**

Le contrôle technique est assuré par :

#### **BUREAU VERITAS CONSTRUCTION**

6 Boulevard Archimède  
77420 Champs-sur-Marne

### **3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

#### **BUREAU VERITAS CONSTRUCTION**

##### **CSPS IDF Est**

6 Boulevard Archimède  
77420, Champs-sur-Marne

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

### 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

**Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :**

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE), spécifique à chaque lot et ses annexes ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots et ses annexes ;
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) commun à chaque lot et ses annexes :
  - Les études géotechniques ;
  - Le dossier de demande de permis de construire ;
  - Le dossier ICPE
  - Les études d'éclairement ;
  - Le bilan puissance ;
  - Le dossier SSI ;
  - Réponses des concessionnaires aux DT ;
  - Le PGC ;
  - Le RICT ;
  - L'étude thermique ;
  - Le dossier Plans.
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), spécifique aux lots 2, 3, 4 ;
- Pour les lots n° 01 et n° 05 : un document unique regroupant la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif estimatif (DQE), présenté sous la forme d'un fichier comportant **trois onglets distincts**, un par document.
- **Documents Annexes :**
  - **Annexe CCAP :**
    - Description des traitements de données à caractère personnel **à compléter obligatoirement** ;
    - Dispositions contractuelles relatives à la plateforme collaborative et à l'Environnement Commun de Données (ECD).
  - Le **questionnaire égalité professionnel** (Ce questionnaire est facultatif ; les candidats répondent sur la base du volontariat. Les réponses à ce questionnaire ne sont pas prises en compte dans l'analyse des candidatures/offres) et la **charte de lutte contre les discriminations** ;

Le DCE est disponible gratuitement à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.  
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

#### Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                 | Signature |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner      | Oui       |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Non       |

#### Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                              | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels                                                                                           | Non       |

#### Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                      | Signature |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années                                                                                             | Non       |
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) | Non       |
| Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat           | Non       |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat                                                                                                              | Non       |
| Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)                                                                                                                                                                                    | Non       |
| Certificats de qualification professionnelles ou éléments équivalents avec justificatif :<br><br><u>LOT 1 :</u><br>- Qualibat :                                                                                                               | Non       |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· 11 - Travaux de démolition - déconstruction</li> </ul> <p>- FNTF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· 232 : Terrassements courants</li> <li>· 34 : Chaussées urbaines</li> <li>· 347 - Petits ouvrages divers en maçonnerie</li> <li>· 5113 - Réseaux AEP en milieu non urbain, canalisation DN <math>\leq</math> 300 mm avec reprise de branchements existants ou création de branchements neufs</li> <li>· 5154 - Réseaux gravitaires en milieu non urbain, profondeur de tranchée <math>\leq</math> 3,50 m hors nappe phréatique</li> </ul> <p>- Qualipaysage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Création P120</li> <li>· Entretien E131</li> </ul> <p><u>LOT 2 :</u></p> <p>- Qualibat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· 211 - Maçonnerie et béton courant</li> </ul> <p>- FNTF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· 24 - Fondations spéciales (pieux, micropieux)</li> <li>· 2623 - Renforcement de sol</li> </ul> <p><u>LOT 3 :</u></p> <p>- FNTF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· 347 - Petits ouvrages divers en maçonnerie</li> </ul> <p>- Qualibat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· 511 - installations de plomberie (EF, ECS, EU, EV, EP, Appareils sanitaires)</li> <li>· 318 - Couvertures en plaques nervurées ou ondulées</li> <li>· 381 - Façades en bardage</li> <li>· 351 - Fourniture et pose de menuiseries extérieures</li> </ul> <p>- Qualifelec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Courant forts</li> <li>· Courant faibles</li> </ul> <p><u>LOT 4 :</u></p> <p>- Qualibat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· 2303 - Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois.</li> <li>· 2343 - Fourniture et pose de charpentes en bois lamellé-collé.</li> <li>· 31 - Couverture</li> </ul> <p><u>LOT 5 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Certification, délivrée par organisme agréé, attestant de la capacité de l'entreprise à réaliser des travaux conformes aux exigences fixées par la norme française « Travaux de traitement de l'amiante. Référentiel technique pour la certification des entreprises. Exigences générales » (NF X 46-010 août 2012).</li> </ul> |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet

opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### **Pièces de l'offre :**

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Signature |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, spécifique à chaque lot, complété en totalité                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Non       |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), spécifique à chaque lot, complétée en totalité*                                                                                                                                                                                                                                                                           | Non       |
| Le bordereau des prix unitaires (BPU) complété en totalité pour les lots n°01 et 05*                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Non       |
| Le détail quantitatif estimatif (DQE), non contractuel, à compléter en totalité pour les lots n°01 et 05*                                                                                                                                                                                                                                                                     | Non       |
| Pour chacun des lots, le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, devant refléter les critères techniques de jugement des offres de manière explicite et exhaustive.<br><br>Le mémoire ne devra pas excéder 40 pages recto-verso (les pages au-delà ne seront pas prises en compte dans l'analyse de l'offre) | Non       |
| Description des traitements de données à caractère personnel à compléter obligatoirement                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Non       |
| Le questionnaire égalité professionnel (Ce questionnaire est facultatif ; les candidats répondent sur la base du volontariat. Les réponses à ce questionnaire ne sont pas prises en compte dans l'analyse des candidatures/offres)                                                                                                                                            | Non       |
| Le certificat de visite dûment signé, attestant de la participation du candidat à la visite des lieux, conformément aux dispositions prévues à l'article « Visite des lieux » du présent règlement de la consultation.                                                                                                                                                        | Oui       |

\* Le candidat DEVRA OBLIGATOIREMENT remettre, pour l'ensemble des lots, la DPGF et, en complément, pour les lots 1 et 5, le BPU et le DQE, EN VERSION EXPLOITABLE DE TYPE EXCEL.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

## **6.2 - Visites sur site**

Une visite sur site est **obligatoire**. **L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière et donc rejetée.**

Les visites auront lieu aux dates suivantes :

- Mardi 27 octobre 2026 à 9:00 ;
- Le mercredi 04 novembre 2026 à 14h00 ;
- Le jeudi 12 novembre à 11h00.

Pour l'inscription aux visites ou toute demande relative à celles-ci, veuillez contacter Madame Anne ALLAIN :

Mail : [anne.allain@grandorlyseinebievre.fr](mailto:anne.allain@grandorlyseinebievre.fr) et [dechets.secteurvitry@grandorlyseinebievre.fr](mailto:dechets.secteurvitry@grandorlyseinebievre.fr)

Un registre des visites est tenu à cet effet. À l'issue de la visite, un certificat de visite sera remis ou établi et signé par le représentant du pouvoir adjudicateur et le candidat. Le certificat de visite, dûment signé, devra être joint à l'offre du candidat.

Le rendez-vous est fixé à l'adresse suivante : **1 rue du Général Malleret- Joinville - 94400 Vitry-sur-Seine.**

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

### 7.1.1. Se préparer pour une réponse dématérialisée sur AWS SOLUTIONS

#### **Pour se préparer à répondre sur le portail AWS SOLUTIONS :**

- Vérifier les prérequis techniques de la plateforme, l'absence de virus dans les fichiers transmis et la configuration du poste informatique ;
- S'inscrire (Si vous ne possédez pas de compte fournisseur via l'accès FOURNISSEUR) (et s'authentifier sur le profil de l'acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info> ;
- Effectuer, le cas échéant, un test de dépôt afin de vérifier le bon fonctionnement du poste et de la connexion

#### **Formats de fichiers**

**Formats de fichiers acceptés :** Les candidats sont invités à privilégier les formats de fichiers couramment utilisés et compatibles avec la plateforme, notamment les formats .pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .ppt, .pptx, .jpg, .jpeg, .png et .zip, sous réserve des formats éventuellement imposés dans le présent règlement de la consultation.

#### **Formats et fonctionnalités à éviter**

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", .com, .scr, les formats vidéo ;
- Ne pas utiliser certaines fonctionnalités susceptibles de perturber l'analyse des fichiers, notamment les "macros" ; ActiveX, Applets, scripts, etc
- Traiter préalablement les fichiers constitutifs de leur candidature et de leur offre au moyen d'un antivirus
- Faire en sorte que leur pli ne soit pas trop volumineux

#### **Accompagnement :**

En cas de difficulté technique relative à l'utilisation de la plateforme AWS-Achat, les candidats peuvent contacter l'assistance aux entreprises :

Par téléphone au 0892 14 00 04 ;

Par courriel à l'adresse [support-entreprises@aws-france.com](mailto:support-entreprises@aws-france.com)

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plate-forme :

- La documentation sur les dépôts : <https://www.marches-publics.info/kiosque/depot-pli.pdf>

**Il est recommandé aux candidats d'anticiper suffisamment le dépôt de leur pli et de ne pas attendre les derniers instants pour contacter l'assistance technique.**

Les réponses électroniques reçues après la date et l'heure limites fixées par le présent règlement de la consultation ne seront pas retenues.

En cas d'envois successifs par voie électronique, seul sera pris en compte le dernier pli reçu avant la date et l'heure limites de remise des offres.

#### **Pourquoi créer un compte utilisateur sur le portail AWS SOLUTIONS ?**

La création d'un compte utilisateur sur le profil acheteur AWS est recommandée afin de pouvoir :

- Être alerté des éventuelles modifications ou précisions apportées aux consultations auxquelles vous êtes inscrit ;

- Poser des questions d'ordre administratif et technique relatives à la consultation ;
  - Télécharger les documents de la consultation et accéder aux éventuelles mises à jour ;
  - Répondre électroniquement aux consultations ;
  - Être informé des échanges et informations relatifs à la consultation jusqu'à la notification du marché ;
- Faciliter le suivi de vos consultations et de vos réponses depuis votre espace utilisateur.

**Le candidat reste responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie associée à son compte utilisateur** (redirection automatique, utilisation d'anti-spam...) et doit s'assurer que les messages envoyés par la plateforme AWS ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Les frais d'accès au réseau et, le cas échéant, les frais liés au recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

### **7.1.2. Répondre électroniquement**

Il est demandé aux candidats de :

- Donner des noms, synthétiques et les plus courts possible, à leurs fichiers
- De ne pas utiliser d'espace (préférer le tiret de la touche 8) ou de caractères spéciaux/ ponctuation dans le nommage de vos fichiers.

Procédure :

Pour répondre électroniquement :

- s'authentifier avec son compte utilisateur sur le profil de l'acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>;
- Accéder à la consultation, dans « dépôt », cliquer sur (répondre à la consultation) ;
- Accéder à la consultation et sélectionner la fonctionnalité permettant de déposer un pli / répondre à la consultation ;
- Joindre l'ensemble des documents demandés dans les rubriques prévues à cet effet ;
- Après avoir accepté les conditions d'utilisation, procéder à la validation et à l'envoi du pli.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas prévus par la réglementation applicable, notamment :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

**Copie de sauvegarde :**

Une copie de sauvegarde peut être envoyée en parallèle selon les modalités suivantes :

Les candidats qui effectuent à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doivent faire parvenir cette copie avant la date limite de remise des plis.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli cacheté comportant les mentions suivantes :

- « Copie de sauvegarde » ;
- Intitulé de la consultation ;
- Nom ou dénomination du candidat.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas prévus à l'article 2 de l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**EPT Grand-Orly Seine Bièvre**  
**Service Commande Publique**  
**Marché 26 00 022-026**  
**COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR**  
Bâtiment Askia  
11, avenue Henri Farman  
BP 748  
94398 Orly Aérogare Cedex

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : XLS, DOC, PDF, DXF, DWF, JPG, BMP, PPT...

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## **7.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **8 - Examen des candidatures et des offres**

## **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai raisonnable.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## **8.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères                                                                                                                                                                                                                                                            | Lot 1 | Lot 2 | Lot 3 | Lot 4 | Lot 5 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 1-Prix des prestations                                                                                                                                                                                                                                              | 55    | 55    | 50    | 50    | 60    |
| 2-Valeur technique                                                                                                                                                                                                                                                  | 35    | 35    | 40    | 40    | 30    |
| 2.1-La méthodologie concernant l'exécution des travaux (organisation, technicité et cohérence globale de la réponse pour la réalisation des prestations).                                                                                                           | 15    | 15    | 15    | 15    | 10    |
| 2.2-Les moyens humains et matériels spécifiquement dédiés à l'opération (dont expériences, références, compétences des personnes dédiées à l'exécution du marché, notamment leurs références et expériences acquises sur des chantiers similaires à plusieurs lots) | 15    | 15    | 20    | 20    | 15    |
| 2.3-Le planning de travaux proposé : cohérence globale du planning et du phasage                                                                                                                                                                                    | 5     | 5     | 5     | 5     | 5     |

| Critères                                                                                                                                                                                                                                     | Pondération        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                              | Pour tous les lots |
| 3-Valeur environnementale                                                                                                                                                                                                                    | 10                 |
| 3.1- Mesures prises par l'entreprise pour limiter son bilan carbone relatif à l'exécution des prestations                                                                                                                                    | 5                  |
| 3.2- Nuisances du chantier pour le voisinage dans le cadre de l'opération (bruit, pollutions, émissions de poussières, boues sur la voie publique, gênes à la circulation ...) allant au-delà des prescriptions techniques et réglementaires | 2.50               |
| 3.3- Actions de l'entreprise prises en faveur du recyclage des matériaux et de l'économie circulaire et traitement des déchets pour l'opération                                                                                              | 2.50               |

Le critère du **prix des prestations** sera noté de la manière suivante :

**Pour le lot n°01 :**

Le prix des prestations sera noté, sur la base du montant total du prix forfaitaire indiqué dans l'acte d'engagement et la DPGF additionné au montant total du détail quantitatif estimatif (DQE) non contractuel, fourni aux candidats, pour la partie à bons de commande du marché.

|                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Note du candidat sur Pondération du critère Prix = <math>\frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre du candidat}} \times \text{Pondération Prix}</math></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Pour les lots n°02, 03 et 04 :**

Le prix des prestations sera noté, sur la base du montant total du prix forfaitaire indiqué dans l'acte d'engagement et la DPGF.

|                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Note du candidat sur Pondération du critère Prix = <math>\frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre du candidat}} \times \text{Pondération Prix}</math></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### Pour le lot n°05 :

Le prix des prestations sera noté, sur la base du montant total du prix forfaitaire indiqué dans l'acte d'engagement et la DPGF additionné au montant total du détail quantitatif estimatif (DQE) non contractuel, fourni aux candidats, pour la partie à bons de commande du marché.

Note du candidat sur Pondération du critère Prix =  $\frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre du candidat}} \times \text{Pondération Prix}$

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Pour les lots 1 et 5, concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La notation du critère **valeur technique** se fait sur la base du mémoire technique (*pour les sous-critère n°1, 2,3*) que le candidat doit obligatoirement fournir.

La notation du critère **valeur environnementale** se fait sur la base du mémoire technique (*pour les sous-critère n°1, 2*) du soumissionnaire qu'il doit obligatoirement fournir.

Chacun des sous-critères sera analysé et noté de la manière suivante :

| Note | Correspondance           |
|------|--------------------------|
| 0    | Absence de justificatifs |
| 25   | Très insuffisant         |
| 50   | Insuffisant ou incomplet |
| 75   | Moyen                    |
| 100  | Satisfaisant             |

Ensuite, ces notes seront pondérées selon la valeur de chaque sous-critère selon le tableau présenté plus haut et enfin additionnées pour obtenir la note finale.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec un ou plusieurs candidats. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## 9 - Renseignements complémentaires

### 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Melun  
43 Rue Général de Gaulle  
77008 MELUN

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.